

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_70 - OBJET : Etude de dimensionnement et assistance à maîtrise d'ouvrage pour ajouter une pompe à chaleur Air/Eau sur le réseau chauffage existant du groupe scolaire Paul Doumer

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le confort thermique du groupe scolaire Paul DOUMER et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves, aux enseignants et à l'ensemble des usagers, il est nécessaire d'engager une étude de dimensionnement pour ajouter une pompe à chaleur Air/Eau sur le réseau chauffage existant.

Cette étude aura pour objet de réaliser un bilan thermique pour estimer les besoins en climatisation, de dimensionner cette solution technique et de réaliser une estimation financière.

DECIDE de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études DECADI SERVICES – SIRET : 42489474900029 – 110 rue Dominique Cordier – 13580 LA FARE LES OLIVIERS,

PRECISE que la mission est constituée des éléments suivants :

- Phase 1-1 : Etude -Bilan thermique pour estimation des besoins en climatisation – proposition et dimensionnement de la solution technique
- Phase 1-2 : Rédaction du dossier de consultation des entreprises

PRECISE que le forfait de rémunération s'élève à 2700 € HT et se décompose de la manière suivante :

- Phase 1-1 : 1650 € HT
- Phase 1-2 : 1050 € HT,

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 30 juillet 2026.

Le Maire,
Jérôme MARCILLAC

